AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

Second projet de résolution numéro SPR02-2024 accordant un permis de transformation portant le numéro de demande 2022-0012 pour la propriété située au 639, rue Laurent, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR02-2024

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation du mercredi 21 février 2024, le conseil a adopté, le 11 mars 2024, le second projet de résolution numéro SPR02-2024 accordant un permis de transformation portant le numéro de demande 2022-0012 pour la propriété située au 639, rue Laurent, en vertu du Règlement numéro 0670 2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR02-2024.

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone industrielle portant le numéro HI14I (secteur situé à l'est de la rue Simonds Sud et de part et d'autre des rues Moeller et Laurent), la délivrance d'un (1) permis de transformation portant le numéro de demande 2022-0012 afin de régulariser l'usage actuel d'entrepreneur en plomberie avec entreposage, faisant partie de la classe d'usage « Cser », pour la propriété située au 639, rue Laurent, étant le lot numéro 3 381 941 du cadastre du Québec, le tout, conditionnellement à ce que l'aménagement paysager soit conforme à la réglementation d'urbanisme.

3. Que les dispositions mentionnées à l'article 2 du présent avis peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone visée, soit la zone industrielle HI14I (secteur situé à l'est de la rue Simonds Sud et de part et d'autre des rues Moeller et Laurent) et des zones contiguës HH10I, HH13I, HI01I, HI02I, IH03I, II02I et II03I étant situées au nord de la piste cyclable « La Montérégiade », au sud de la rue Cowie, à l'ouest de la rue Robinson Sud et à l'est de la rue Georges-Cros, afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Que la description de la zone visée ainsi que les zones contiguës ou l'illustration de celles-ci peuvent être consultées au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

5. Que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de résolution et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale à Granby, durant les heures normales d'ouverture de bureau.

6. Que, pour être valide, toute demande doit :

   1° Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

   2° Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;

   3° Être reçue au bureau de la municipalité, 87, rue Principale, Granby, au plus tard le **23 mars 2024**.

7. Que la disposition du second projet de résolution qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans la résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. Que le second projet de résolution numéro SPR02-2024 peut être consulté sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/reglements-municipaux, sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale à Granby, Québec, aux heures normales de bureau.

Donné à Granby, ce 15 mars 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 15 mars 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (https://granby.ca) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 15 mars 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier